

COMMUNIQUÉ

# Arrêter le génocide en cours en Palestine, l'appel de la FIDH à la communauté internationale

jeudi 14 décembre 2023, par [FIDH](#) (Date de rédaction antérieure : 12 décembre 2023).

**p>La Fédération internationale pour les droits humains (FIDH) reconnaît qu'Israël mène un génocide contre le peuple palestinien. Les États et les individus qui fournissent une assistance à Israël en sont complices. Un cessez-le-feu immédiat est impératif pour sauver des vies civiles et mettre fin aux crimes qui ont lieu depuis le début de l'offensive. La Cour pénale internationale est appelée à délivrer immédiatement des mandats d'arrêt à l'encontre des responsables israéliens des crimes internationaux commis contre les Palestinien·nes.**

Paris, 12 décembre 2023. Des Palestinien·nes meurent à Gaza, chaque jour, chaque heure. Leurs conditions de vie deviennent jour après jour, inexorablement, celles d'une population dont l'élimination est programmée. La semaine dernière à Paris, après un examen juridique long et approfondi, le bureau international de la FIDH - l'organe élu d'expert·es juridiques et de défenseur·es des droits humains, venu·es du monde entier - a adopté [une résolution](#) reconnaissant les actions d'Israël contre le peuple palestinien comme étant un « *génocide en cours* ».

« *Les Palestinien·nes subissent une tragédie constante, permanente, aussi inimaginable qu'intentionnelle. Ce niveau de violence orchestrée par une force d'occupation est un génocide* », déclare Alice Mogwe, présidente de la FIDH. « *Affirmer qu'il est en train de se dérouler, c'est affirmer qu'il peut, et même qu'il doit être arrêté. Aux dirigeant·es politiques et haut·es responsables, nous devons souligner que le soutien et l'assistance à Israël est une complicité dans ce génocide en cours. Vous avez été prévenu·es.* »

Depuis les attaques et les prises d'otages du 7 octobre 2023 commises par le Hamas et par d'autres groupes armés, dénoncées aussitôt par la FIDH et qualifiées de crimes de guerre, la campagne de représailles israélienne a violé le droit international. Plus de 16 000 civil·es ont été tué·es à Gaza, dont 70% de femmes et d'enfants. La grande majorité des 2,3 millions d'habitant·es de la bande de Gaza a été déplacée.

Des attaques qui correspondent à la qualification de la Convention sur le génocide de 1948, qui le définit ainsi : « *des actes commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux* », notamment en « *tuant des membres du groupe* » et en « *soumettant délibérément le groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle* ». Pour que le crime soit qualifié comme tel, il doit remplir deux conditions constitutives : une action caractérisant le crime et l'intention de réaliser ce crime.

L'armée israélienne a pris pour cible des journalistes, du personnel médical, des ambulances, des

écoles, des lieux de culte, des universités, des abris et des hôpitaux. Plus de 60 % des habitations de Gaza ont été détruites, et les infrastructures d'eau, d'électricité, de télécommunications et d'énergie ont été gravement endommagées, rendant les conditions de vie quasi impossibles pour les Palestinien·nes. À Gaza, le blocus, la famine programmée, les déplacements de masse forcés et répétés, le meurtre et la mutilation de dizaines de milliers de civil·es sont aujourd'hui une réalité.

Le Président, les ministres, les généraux militaires et les porte-parole d'Israël ont utilisé les termes les plus explicites. Ils ont évoqué leur velléités de transformer « *Gaza en île déserte* », tout en déshumanisant les Palestinien·nes en affirmant « *combattre des animaux humains* » ou encore en affirmant mettre la priorité « *sur les dégâts et non sur la précision* » de leurs frappes. Ainsi, non seulement l'armée israélienne a commis les actions, mais les dirigeants israéliens ont expressément et publiquement indiqué qu'ils avaient l'intention spécifique de détruire le groupe.

Dès le [13 octobre](#), la FIDH a tiré la sonnette d'alarme sur les crimes israéliens en affirmant qu'ils pouvaient refléter une intention génocidaire à l'encontre des Palestinien·nes. Le [19 octobre](#) et le [2 novembre](#), des expert·es de l'Organisation des nations unies (Onu) ont également mis en garde contre le risque de génocide. À la mi-novembre, des organisations membres de la FIDH comme Al-Haq, basée en Cisjordanie, et le Center for Constitutional Rights (CCR) aux États-Unis ont déposé une plainte contre le Président des États-Unis et contre d'autres responsables américain·es, incapables de prévenir le génocide en cours. Une passivité qui les rend complices.

*« Ce génocide en cours menace l'ensemble du peuple palestinien. Aujourd'hui, Gaza est au centre de l'attention. Mais en Cisjordanie, des dizaines de communautés ont été déplacées de force et d'autres sont menacées du même sort. En Cisjordanie, des Palestinien·nes sont tué·es presque quotidiennement. Ils et elles sont réduit·es au silence et arrêté·es des deux côtés de la ligne verte. Le système d'apartheid colonial d'Israël envoie un message aussi clair que permanent : si le régime d'apartheid n'est pas démantelé et les crimes restent impunis, il n'y a pas d'avenir pour le peuple palestinien, où que ce soit sur sa terre »*, déclare Diana Alzeer, vice-présidente de la FIDH et représentante d'Al-Haq.

Retrouvez la résolution [ici](#) et ci-dessous :

---

## **P.-S.**

- FIDH. 12/12/2023 : <https://www.fidh.org/fr/regions/maghreb-moyen-orient/israel-palestine/arreter-le-genocide-en-cours-en-palestine-l-appel-de-la-fidh-a-la>